

MAIRIE DE BASSE-HAM

République Française
Département de la Moselle



ARRETE MUNICIPAL
N°2024/063/A du 28/06/2024
Interdiction temporaire de
stationnement rue du Chemin
de Fer et chemin rural le
14/07/2024 à l'occasion de la
marche IVV organisée par Les
Sabots Hamois

Le Maire de BASSE-HAM,

- VU le code général des collectivités territoriales,
- VU la loi n° 82-213 du 2 mars 1982 modifiée relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions,
- VU le code de la route
- VU l'instruction interministérielle du 7 juin 1977 sur la signalisation routière,
- VU la marche IVV organisée le 14/07/2024 par l'association Les Sabots Hamois et le projet d'utiliser l'ancien stade accessible depuis le rue du Chemin de Fer en parking,
- CONSIDERANT la nécessité de prendre des dispositions spécifiques en terme de stationnement afin d'assurer la sécurité des participants et d'organiser la manifestation dans de bonnes conditions,

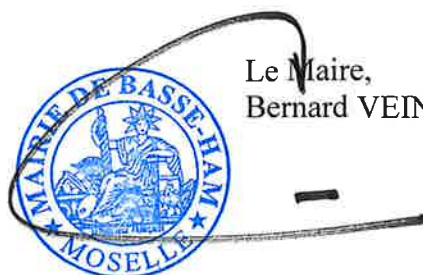
ARRETE :

Article 1 : Le stationnement sera interdit dans la rue du Chemin de Fer et le long du chemin rural cadastré section 26, parcelles n° 0262 et n° 0235 reliant la rue du Chemin de Fer à l'ancien stade le dimanche 14 juillet 2024 de 5 heures à 18 heures.

Article 2 : Les panneaux de signalisation seront disposés par les services techniques municipaux.

Article 3 : Ampliation du présent arrêté sera transmise à Madame le Commandant de la Communauté de Brigades de Gendarmerie de Guénange, Monsieur le Chef de Service de police municipale, Monsieur le Responsable des Services Techniques.

Date de mise en ligne : 01/07/2024



Le Maire,
Bernard VEINNANT

